



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats de professionnalisation

Question écrite n° 72382

Texte de la question

M. Michel Vaxès est sollicité par la fédération du bâtiment et des travaux publics des Bouches-du-Rhône sur la pérennité des réseaux de groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ). Avec la réforme de la formation professionnelle, le GEIQ a vu disparaître la prime associée à la signature d'un contrat de qualification ainsi que les heures internes allouées lors de la mise en place de contrats de qualification jeune ou adulte. Privé de moyens, le GEIQ ne peut plus mettre en oeuvre l'activité d'insertion et de qualification sans compromettre son équilibre économique. Ce choix est manifestement inspiré par des considérations strictement budgétaires là où seule la volonté politique de lutter efficacement contre le chômage devrait dicter les décisions gouvernementales. Il demande donc à M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement les mesures qu'il entend prendre afin de soutenir les structures et l'action de ce réseau en faveur de l'insertion et de l'accès à l'emploi des publics les plus fragiles.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vaxès](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (13^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72382

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 août 2005, page 7776